

Simone Veil : Une figure inspirante vue par Jean-Pierre Abelin



Le saviez-vous ?

Ce vendredi, nous fêtons les 50 ans de la loi Veil autorisant l'IVG (Interruption volontaire de grossesse).

Saviez-vous que notre maire Jean-Pierre Abelin a fait partie de son équipe ?

On vous explique :

Dès sa première rencontre avec Simone Veil, Jean-Pierre Abelin est impressionné par cette femme. *«Lorsque mon père était ministre, j'ai eu le plaisir de la recevoir chez nous. C'était une travailleuse infatigable, qui ne laissait rien au hasard. Elle m'a marqué par son histoire personnelle. C'était une vraie Européenne, victime d'un conflit mondial, qui savait de quoi elle parlait. Elle savait ce qu'elle voulait et l'exprimait avec des convictions fortes. Elle m'inspirait le respect. »*

En 1978, Simone Veil soutient Jean-Pierre Abelin lors de sa première campagne législative, qu'il remporte. Il devient alors l'un des benjamins de l'Assemblée nationale, aux côtés de Michel Barnier.

En décembre 1979, soit cinq ans après le vote de la loi sur l'IVG, le bilan de cette grande dame est défendu à l'Assemblée nationale par Monique Pelletier, qui plaide pour reconduire définitivement la loi Veil. *«J'ai voté pour la confirmation de la loi, se rappelle Jean-Pierre Abelin, et ce fut un honneur de poursuivre le travail réalisé par Simone Veil. »*

Au fil des années, leur relation se renforce. En 1984, Simone Veil demande à Jean-Pierre Abelin de rejoindre sa liste pour les élections européennes et il sera élu. Ils travailleront ensemble. *« C'était une femme inspirante, avec un parcours extraordinaire. Elle ne laissait personne indifférent. »*

Vous l'aurez compris, ce n'est pas un hasard si le dernier espace vert de Châtellerault porte le nom de Simone Veil. *« C'était important pour nous de lui rendre hommage. Après l'école Claudie Haigneré et le groupe scolaire Joséphine Baker, nous souhaitons rendre hommage aux femmes qui ont marqué l'histoire, des personnalités hors du commun que nous valorisons. »*

Et la loi dans tout ça ?

« On constate qu'aujourd'hui encore, le sujet peut diviser. Néanmoins, nous avons fait des progrès gigantesques, et la loi est désormais inscrite dans la Constitution. Si, dans certains pays comme les États-Unis, ce droit à l'IVG peut régresser, chez nous, il est inattaquable. »

GRAND CHÂTELLERAULT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votre contact

Lydia de Abreu

Attachée de presse

05 49 20 20 08

lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr